

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/11/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Roger DESROCHES (en remplacement de D. GILLES), Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Maryse NAYROLLES (en remplacement de Catherine CELESTIN), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-129 : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant sur modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2012-033 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 de l'Espace Aqua'Noblat

Vu la délibération 2012-035 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 de la ZAE du Theil

Vu la délibération 2012-037 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 du SICTOM

Vu la délibération 2012-039 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 du SPANC

Vu la délibération 2012-041 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 de l'Office de Tourisme

Vu la délibération 2012-043 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 de l'Ecole de Musique

Vu la délibération 2012-045 du 21 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 de la Petite Enfance

Vu la délibération 2012-064 du 12 avril 2012 approuvant le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2013 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du CGCT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2013 (budget général et budgets annexes).

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENTS DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIF 2012

Date de transmission de l'acte : 12/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2012

Numéro de l'acte : 2012-129 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121206-2012-129-DE

Date de décision : 06/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires